



ROC ECLERC

96 Avenue de l'Abbé Alvitre

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Tél : 05 55 86 03 39

Fax : 09 82 63 81 70

E-mail: agence.brive@roc-eclerc.fr

Habilitation : 21-19-0103

Page 1 sur 8

Devis n° CBR100720

Notre référence PBRI00674
En date du 03/04/2023
Suivi par IOCHUM Eric
Tél du client

Service des cimetières MAIRIE DE BRIVE

Place Jean Charbonnel
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
France

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		173,00		
Les démarches et formalités pour obsèques locales				
devis pour un décès à l'hôpital sans transfert	20,00	173,00		
Cercueil et accessoires		671,00		
* Cercueil PAQUERETTE, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	587,00		
Capiton Byblos Social gris taffetas	20,00	84,00		
Total cercueil et accessoires : 671,00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		92,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	92,00		
Cérémonie funéraire		488,00		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	244,00		
L'équipe de 3 porteurs au convoi	20,00	244,00		
Inhumation		357,00		
# Ouverture et fermeture d'un caveau par devant si porte semi-enterrée ou enterrée + 141€ si tombale. Inhumation sur Brive	20,00	357,00		
Total fournitures et services TTC		1 781,00	0,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 280,84	256,16
10,00	221,82	22,18

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
1 502,66	278,34	1 781,00

Acceptation

Siège social : FUNECAP SUD OUEST - 12 avenue de la Somme - 33700 MERIGNAC

SAS au capital de 1496000 euros - Responsable légal : Luc Behra - RCS B 812 430 890

APE 9603Z - TVA Intracommunautaire : FR66812430890 - TVA acquittée sur les débits - N° OrIAS : 15004636